

N° CP 6e/78-06
Séance du 13 JUIL. 2006

C051 Demande de subvention du SIVOM Pays de Brisach pour l'élaboration d'un GERPLAN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du n°2000/I-602/4 en date du 2 février 2000 relative aux études préalables aux plans de gestion de l'espace rural et périurbain,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder une subvention de 21.343 € au SIVOM Pays de Brisach pour l'étude préalable à l'élaboration d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain. Cette subvention sera prélevée au 204/20414/74.

Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- Le versement immédiat de 4.268,60 €, correspondant à 20 % de la subvention totale ;
- Le versement de 8.537,20 €, soit 40 %, à la remise du second rapport d'étape ;
- Le versement du solde, soit 8.537,20 € au maximum, une fois l'étude validée et l'ensemble des documents remis.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet... 13 JUIL. 2006
Publication... 13 JUIL. 2006
Pour le Président du Conseil Général
.....délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
13 JUIL. 2006